



INFO-COGETISE N° 23 du 8 octobre 2018

- Situation au 30 Septembre 2018 :

2016

L'année 2016 a été clôturée le 30 avril 2018, Cogetise a enregistré les règlements de 664 349 FNI et de 6 214 881 timbres, faisant apparaître une comparaison avec l'année 2015 au moment de sa clôture de – 11 815 FNI et 128 879 timbre un résultat plus important que le comparatif 2015/2014 (- 10 228 FNI et – 43 225 timbres)

2017

Au 30 septembre 2018, 21^{ème} mois de l'exercice, cogetise comptabilise 621 130 FNI et 5 777 999 timbres de date à date avec les chiffres de 2016 cela donne – 22 227 FNI et – 180 098 timbres
Un résultat bien plus négatif que les chiffres enregistrés en 2016 par rapport à 2015 (-4 528 FNI et -130 237 timbres)

2018

Au 9^{ème} mois de l'exercice, nous enregistrons 356 086 FNI réglés et 1 856 299 timbres soit de date à date un retard par rapport à 2017 de : – 23 606 FNI et – 167 573 timbres,
2016 par rapport à 2015 enregistré à peu près le même résultat (- 29 567 FNI et – 160 118 timbres)

20 fédérations sont en baisse constante depuis 2012 dont 8 >1500 adhérents (transports, métaux cheminots, chimie, FAPT, FILPAC, Finances et FNME)

9 fédérations sont en constante augmentation depuis 2012 dont 3 >2000 adhérents (Santé, s.publics et port et dock)

Les adhésions internet progressent depuis 2012 : +1577 adhésions sur 5 ans

- Règlement des syndiqués Individuels de territoire (UL):

Le Comité attire l'attention de toutes les U.D. pour que les U.L. ou Syndicats Multi-pro règlent conformément aux règles Cogetise soit 1 déclaration par FD pour les Actifs et il est souhaitable de privilégier les déclarations internet.

A ce jour, il reste 3 dossiers non traités.

- Règlement Multi-pro retraités:

La relance faite par l'UCR et le Comité de Gestion auprès des sections multi-pro retraités et U.L. pour une meilleure répartition par Fédération améliore considérablement l'enregistrement des déclarations

Sur 40 dossiers en souffrance à la fin juin, 6 dossiers restent à traiter au 31/8/2018, auxquels se rajoutent 3 nouveaux dossiers

Il reste donc 9 dossiers en attente

- Le règlement des cotisations par internet (<https://cogetise.cgt.fr>) : une méthode à privilégier pour s'assurer d'un enregistrement plus rapide et plus fiable...

L'Espace Vie Syndicale et le Comité de Gestion Cogetise vous incitent à utiliser internet pour le paiement des cotisations et progressivement à abandonner la déclaration papier.

Plusieurs raisons justifient cette demande :

- Les erreurs de pourcentage à appliquer sont évitées puisque l'outil calcule automatiquement les montants à reverser à partir des pourcentages qui sont variables selon le territoire et le champ professionnel
- La déclaration est enregistrée plus rapidement, dès réception du chèque
- Le paiement par sections syndicales est maintenant possible dès lors qu'elles ont été créées dans Cogitel
- Cela permet aux organisations (UD/FD) de voir en temps réels les déclarations effectuées
- La saisie des informations (qui peut être source d'erreurs) est évitée tout comme la perte de temps, les déclarations non valides étant transmises aux fédérations pour rectifications

Un tuto est à votre disposition sur la page d'accueil

- Présence du Comité de Gestion durant les CCN

En accord avec la Direction Confédérale des permanences seront organisées durant les pauses de chaque CCN dans la salle des Territoires

Prochain rendez-vous les 14 et 15 novembre 2018

- Bureau Opérationnel Cogetise (BOC)

L'effectif de nouveau au complet depuis quelques mois, est composé de 3 salariées

Elles sont à votre disposition, vous pouvez les joindre en cas de doute, de difficultés etc...

Tél. : Amel 01 55 82 81 18

Anne 01 55 82 81 16

M. Hélène 01 55 82 81 19

mail : cogetise@cgt.fr

Il est à noter que plus aucun retard de traitement n'est à prendre en compte au niveau du BOC

- Renouvellement du comité de gestion Cogetise

Le 52^{ème} Congrès aura à procéder à l'élection du Comité de Gestion Cogetise

A cet effet et selon les modalités prévues par l'annexe financière des statuts confédéraux, les candidatures seront sollicitées auprès des UD, FD, UL et syndicats ainsi que de l'UGICT et UCR

Un travail en commun avec la direction confédérale sera réalisé pour servir de base à la recherche de candidatures.

D'ores et déjà, nous sollicitons les fédérations et les unions départementales pour relier cette démarche auprès des unions locales et des syndicats

Le Comité de Gestion aura la charge du suivi des candidatures et formalisera les propositions de candidatures pour son renouvellement directement au Congrès Confédéral

- Agenda du Comité

- Permanences : 9-10-11 octobre 2018 2^{ème} étage
6 et 8 novembre 2^{ème} étage
13-14 novembre en salle des territoires (pauses CCN)
3-4-5 décembre 2^{ème} étage
- Réunion plénière : 7 novembre